Covid-19 : liste des métiers prioritaires à la vaccination à partir du 24 mai 2021

Publié le 25 mai 2021

Comme annoncé par le Premier ministre ce jeudi 20 mai, la vaccination sera ouverte à tous à partir 31 mai. Mais dès le 24 mai, de nouveaux salariés pourront bénéficier de créneaux prioritaires pour se faire vacciner, sans critère d'âge. La liste des métiers a été mise à jour à la suite des demandes renouvelées du Medef auprès du Gouvernement.

En complément de la liste parue le 20 avril sur le site du ministère du Travail, de nouveaux métiers ont donc été ajoutés, notamment :

- les personnels de bord de ferry et de navette fluviale ;
- les buralistes ;
- les salariés et chefs d'entreprise du secteur des hôtels, cafés et restaurants ;
- les personnels de la restauration collective ;
- les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire (dont mareyeurs)
- les salariés de l'évènementiel ;
- les salariés et professeurs des salles de sports ;
- les gens de mer et personnels des compagnies maritimes et aériennes voyageant vers des pays à risque.

Matignon a publié dans un communiqué de presse la liste complète des métiers prioritaires.

Les personnes concernées pourront réserver un créneau de vaccination dès le 21 mai et devront présenter un justificatif (bulletin de salaire pour les salariés ou une déclaration sur l'honneur pour les travailleurs indépendants).

>> Consulter le communiqué de presse de Matignon